

MAIRIE de MANGLIEU

10, place de l'Abbatiale
63270 MANGLIEU

Téléphone 04 73 71 52 01
E-mail : mairie.manglieu@wanadoo.fr



Envoyé en préfecture le 02/04/2026

Reçu en préfecture le 02/04/2026

Publié le

ID : 063-216302059-20260330-2026033007-DE



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Nombre de suffrages : 11

Date de convocation
23/03/2026

Date d'affichage

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..../..../..

et publication du :

..../..../..

L'an deux mille vingt-six, le trente mars, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme BROUSSE Michèle.

Etaient présents :

M. BOUCHICHE Laurent, Mme BROUSSE Michèle, Mme BRUT Emmanuelle, M. BRUT Vincent, Mme DEPERT Marion, Mme DONATI Lisa, M. FERRARA Marie-Claudine, M. MONTI Christian, M. MOSNIER Gilles, M. PAGES Patrice, Mme WALRAND Andrée

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : M. FERRARA Marie-Claudine

Numéro interne de l'acte : 2026-03-30-07

Objet : Désignation d'un délégué au sein du syndicat mixte du Parc Naturel Régional Livradois Forez

Vu les élections de mars 2026,
Considérant que la commune est adhérente au Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional Livradois-Forez, la commune doit désigner 1 délégué titulaire (sans suppléant)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à l'élection, d'un délégué qui représentera la commune au syndicat mixte du Parc Livradois-Forez.

Compte-tenu du résultat du vote

Mme Michèle BROUSSE a été élue déléguée titulaire auprès du syndicat mixte du Parc Livradois-Forez.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à MANGLIEU
Le Maire,

MAIRIE DE MANGLIEU

Ouverture du secrétariat de mairie les lundi, mardi et jeudi

